

Rencontre régionale Teddif

Edition 2019



Transition écologique en Ile-de-France, où en sommes-nous?

La Rencontre du réseau Teddif est chaque année l'occasion de réunir les collectivités et leurs partenaires pour faire le point sur l'avancement des démarches de transition écologique, sur les éléments de contexte et les politiques qui impactent leur projet territorial de développement durable, sur les accompagnements techniques et financiers proposés, les outils à leur disposition ...

Cette année, 57 participants avaient bravé les embouteillages, trouvé des alternatives aux transports en commun pour être présents et ont permis ainsi de faire de cette rencontre un vrai moment d'échanges.

Le réseau Teddif a pour objectifs de favoriser la transition écologique sur les territoires franciliens. Une part de son activité consiste à suivre les démarches des territoires et à partager entre partenaires du réseau les informations dont ils disposent à travers leur activité propre. Aussi la « mesure » de l'avancement de la transition écologique sur le territoire francilien passe par celui de l'avancement des diverses démarches territoriales.

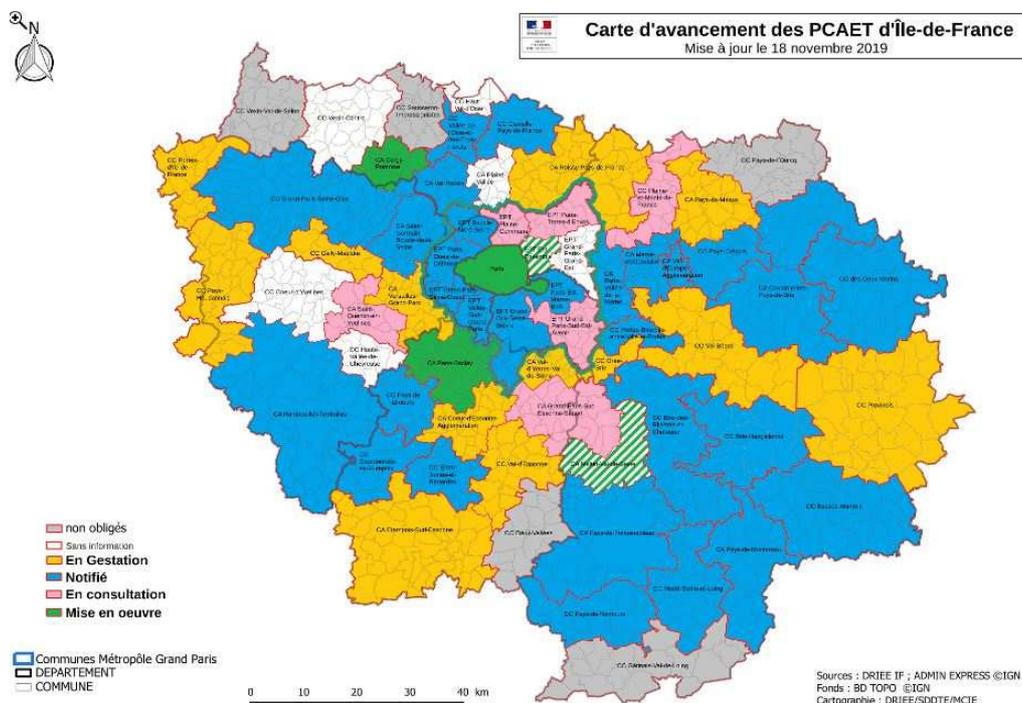
Le programme de la matinée, en plénière, a permis ainsi d'aborder successivement

- la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans climat,
- l'appropriation des ODD par les collectivités et
- les démarches de mobilisation des acteurs dans les PCAET,

Chaque séquence était composée à la fois d'éléments de cadrage, de témoignages de collectivités et d'échanges pour identifier l'état d'avancement général, les difficultés rencontrées par les collectivités et les besoins d'appui éventuels.

Séquence Mise en œuvre, suivi et évaluation des PCAET : comment s'y prendre ?

Patrick Favé, DRIEE, Sandra Garrigou, AREC et Natacha Monnet, Ademe



D'un point de vue réglementaire, sur les 60 EPCI devant élaborer et mettre en œuvre un PCAET, la moitié d'entre eux a notifié le lancement des travaux d'élaboration, 7 sont en phase de consultation soit de l'Autorité Environnementale soit de l'Etat et de la région et 6 ont adopté leur plan climat.

Parmi ces derniers, 3 ont témoigné de leurs pratiques et des difficultés qu'ils rencontrent dans cette nouvelle étape ponctuée de 2 rendez-vous, l'un au bout de 6 ans pour faire l'évaluation finale et au bout de 3 ans, à mi-parcours, pour faire l'état de la dynamique.



Le PCAET de l'**EPT Est Ensemble**, présenté par Nicolas Leroux, a été adopté définitivement en 2017. La démarche Cit'ergie dans laquelle ils se sont inscrits a été très utile dans un 1^{er} temps pour structurer la démarche plan climat, le rendre plus opérationnel et transversal (feuille de route Cit'ergie déclinée dans chaque direction) mais aussi pour réaliser le suivi et l'évaluation de l'avancement du PCAET, car c'est bien la dynamique de projet qui est évaluée (soutien politique,

portage administratif, éco exemplarité...). La visite annuelle du conseiller Cit'ergie, véritable tiers de confiance extérieur qui peut dire des choses aux responsables que le chargé de mission ne pourrait pas se permettre, est très efficace pour ainsi challenger les équipes.

Comme outil, l'EPT dispose d'un tableau de bord qualitatif et a mis en place un réseau de référents réunis 2 fois par an minimum. Pour autant, il n'est pas en capacité d'évaluer l'impact des aides de la collectivité sur la rénovation par exemple.

Le plan climat de la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** présenté par Nelly a été arrêté fin 2016 et approuvé en 2017 et est donc à mi-parcours. La première difficulté rencontrée dans la mise en œuvre a été le changement de périmètre du territoire et l'adaptation des indicateurs au nouveau périmètres ; l'outil de suivi utilisé est un tableur Excel rempli à l'occasion de rendez-vous 1 à 2 fois par an avec les services concernés.



A noter également que la quasi-totalité des actions concernent la collectivité ce qui complique l'animation territoriale et que l'acculturation des services au projet reste une préoccupation et une priorité permanente.

Cit'ergie a été perçue comme une opportunité de communiquer sur ce qui est fait de bien et la collectivité a souhaité s'engager dans la démarche.

Le **Plan Climat Air Energie Métropolitain** (PCAEM), présenté par Alé Sall, a été adopté en novembre 2018. Les obligations réglementaires sur le suivi étant peu précises, et l'élaboration menée à marche forcée pour respecter les délais, cette question a été traitée a posteriori, d'où aujourd'hui, souvent des problèmes de temps pour accompagner les autres services, les partenaires, et rendre des comptes auprès des autorités, des élus, de la population.... Par ailleurs, la surabondance de ressources, de données, d'acteurs, ... fait que c'est parfois difficile de s'orienter. Pour faciliter la mise en œuvre du PCAEM, il faut créer un effet d'entraînement au sein de la collectivité, engager un travail de banalisation pour que le PCAEM ne soit pas vu comme un surcoût/une surcharge d'activité.

Pour le suivi, 3 types d'actions sont menées: tableau de bord (moyens et résultats), entretiens inter services, mobilisation des partenaires ressources du territoire. Des moyens et un portage fort sont fondamentaux pour la mise en œuvre, un chargé de mission seul n'est pas suffisant.



Des échanges qui ont suivi on peut retenir :

- La possibilité d'un point de vue réglementaire de modifier les indicateurs. Pour le bilan à mi-parcours, l'idée est de construire un retour d'expérience opérationnel qui aide à faire avancer la démarche de PCAET.
- L'impérieuse nécessité de la montée en compétence des collectivités sur la transition énergétique et écologique et de la « banalisation » des démarches.
- La difficulté persistante d'embarquer tout le territoire dans la transition énergétique et écologique. Actuellement seulement quelques personnes dans les collectivités sont informées. Or il est fondamental que tous les services, tous les territoires doivent être formés, informés, acculturés.
- La transition écologique est un sujet transversal, qui doit être porté par le DGS.
- Inclure dans les fiches de poste de chaque agent la contribution au plan climat (ne serait-ce que pour faire remonter des données, reporter des avancements...) permettrait de faciliter la démarche de suivi - évaluation

Séquence Comment les ODD peuvent accélérer la transition écologique ?

Isabelle Robinot-bertrand, Cerema et Alice Métayer-Mathieu, DRIEE

L'actualité nationale sur l'**Agenda 2030** est la sortie de la **feuille de route de la France** à l'occasion de l'anniversaire des ODD en septembre dernier.

Cette feuille de route est destinée à « accélérer les transformations de la France » et définit pour cela 6 enjeux et priorités :

ENJEU 1 : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ENJEU 2 : Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ENJEU 3 : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

ENJEU 4 Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables

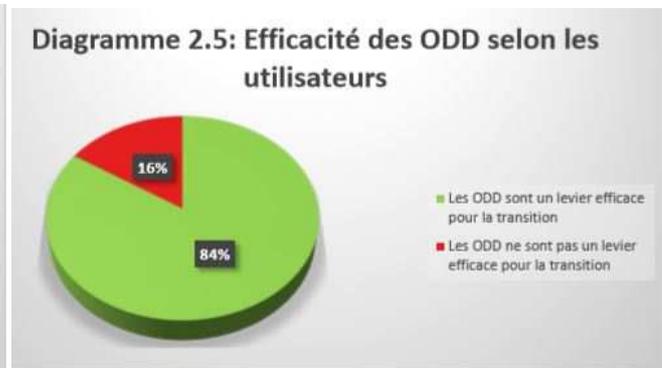
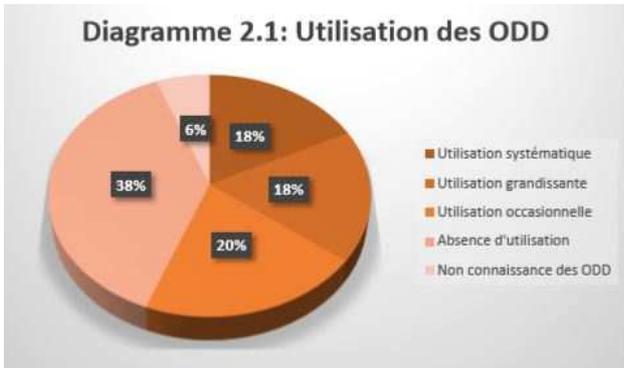
ENJEU 5 : Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

ENJEU 6 : Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Elle a été élaborée grâce au travail collectif mené avec une communauté d'environ 300 acteurs traduisant ainsi la forte mobilisation de la France sur l'Agenda 2030.

Au niveau francilien,

Les outils de sensibilisation, de découverte, d'accompagnement sont nombreux, élaborés par les résultats de l'enquête menée en cours d'année montre une encore faible appropriation.



Les personnes enquêtées, connaissant les ODD mais les utilisant pour seulement une moitié d'entre eux, leur reconnaissent à la fois une certaine complexité et une capacité de levier efficace mais font part de besoins en termes d'outillage et de méthodologie pour les utiliser davantage.

Une grande diversité d'outils et pour la plupart accessibles en ligne gratuitement existe :

Le collage présente plusieurs outils de sensibilisation aux ODD :

- Agenda 2030** : Un diagramme circulaire montrant les 17 ODD et leurs liens.
- Carnet de route** : Un outil interactif intitulé "MON TERRITOIRE DES ACTIONS UNE TRANSITION" avec des photos de projets locaux.
- Fiche Action** : Un formulaire pour documenter une action, incluant des sections pour l'objectif, les acteurs, les modalités de mise en œuvre, et les indicateurs de suivi.
- BOÎTE À OUTILS ODD** : Un outil de sensibilisation à l'Agenda 2030 et à l'appropriation des ODD.
- Les 6 parcours de la Méth'ODD** : Un diagramme illustrant six parcours pour mieux connaître et évaluer sa contribution aux ODD, tels que "Nous voulons nous informer sur les ODD" ou "Nous voulons lancer une dynamique territoriale de contribution aux ODD".

L'outil le plus récent est le guide pratique «**Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises**» piloté par le comité 21 et présenté par Elsa Charon.

L'objectif du Comité 21 est de fédérer les acteurs publics et privés pour les aider à progresser dans leur démarche de durabilité (près de 500 membres répartis en 5 collèges), de sensibiliser et accompagner les acteurs privés et publics français via l'Agenda 2030 (ODD) et le partenariat/dialogue multi-acteurs. C'est dans cet objectif que s'inscrit ce guide réalisé avec un grand nombre de partenaires.

Fort de 260 pages, l'ouvrage est copieux, mais il n'est pas linéaire : chaque partie et sous-partie peut être abordée de manière autonome :

- Une 1ère partie qui met en contexte et développe un argumentaire pour adopter les ODD
- Une 2nde partie plus technique qui croise compétences, outils stratégiques, opérationnels et financiers des collectivités avec les ODD
- Une 3ème partie qui approfondit chaque ODD par une concrétisation de ses cibles
- Une 4ème partie qui offre le témoignage de 7 collectivités, de tout échelon et de tout niveau, sur leur appropriation différente de l'Agenda 2030



C'est un outil précieux pour les collectivités, pour élaborer leurs politiques publiques, alimenter et analyser leurs stratégies et un cadre sur lequel s'appuyer pour initier une démarche DD, relier les politiques aux stratégies internationales et leur donner du poids, dialoguer et coopérer.

2 exemples de collectivités franciliennes ont ensuite été présentés.

Le Rapport de Développement Durable (RDD) de l'**EPT Grand Paris Seine Ouest** réalisé en 2019 pour la première fois en se servant des ODD : tous les services ont été interpellés pour faire remonter pour chaque ODD ce qu'ils faisaient pour y contribuer en utilisant les cartes de la boîte à outils des ODD mais sans s'attacher nécessairement aux cibles. Les retours ont été foisonnants et tous conservés dans cette édition du RDD. A l'avenir, les ODD pourraient être ciblés pour être plus percutants dans la communication. L'exercice a été très enrichissant et bénéfique au sens où il a permis aux services de se rendre compte qu'ils avaient déjà des pratiques qui relèvent du développement durable et que le développement durable ne se limite pas à l'environnement. Il invite à réfléchir sur son propre travail, sur la possibilité d'aller plus loin.

A contrario, expliciter les 17 ODD peut être assez chronophage et pour la réalisation du RDD se posent les questions de l'articulation avec les 5 finalités (qui restent inscrites dans le décret comme devant structurer le rapport) de présentation pour rendre visibles et lisibles les ODD dans le rapport. A noter, qu'en Ile-de-France, 12 structures ont utilisé les ODD pour leur rapport de développement durable.



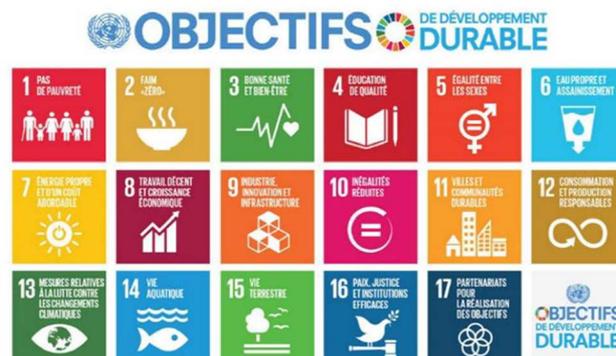
La **Ville de Montrouge**, par la voix de Carole Hirigoyen, élue en charge de lu développement durable fait part de toutes les actions menées, Défi Zéro déchets lancé dès 2018, organisation de la distribution de 6 000sacs par les commerçants de bouche, travail sur une collecte de biodéchets avec les restaurateurs, en lien avec la Cci qui pourraient être davantage diffusées et appropriées par les différents types d'acteurs s'il existait une labellisation de l'Agenda 2030 (sur le modèle de l'agenda 21) qu'elle appelle de ses vœux auprès du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Enfin, et pour ne pas se limiter au seul public des collectivités devant s'appropriier les ODD, Kaméra Vésic de l'**Association Pik-pik environnement** qui travaille aussi bien avec les collectivités, les entreprises, et les associations, évoque le niveau faible et très inégal de connaissance des ODD dans tous ces publics. 3 niveaux d'intervention sont proposés à ces publics pour sensibiliser les salariés : affichage dans les bureaux, animations, interactions (retrouver les ODD à partir des pictogrammes par exemple), jeux de plateaux.

Pour les associations, l'appropriation les ODD doit pouvoir se retrouver dans la définition même de la structure et de ses activités. A noter sur le site de la DRIEE, une rubrique éducation à l'environnement et au DD qui recense toutes les associations qui interviennent dans le domaine, avec leurs contacts.

A retenir :

- La nécessaire poursuite de la sensibilisation à l'Agenda 2030
- L'appui et l'accompagnement à leur utilisation par la diffusion des outils existants
- La mise en réseau des acteurs qui utilisent les ODD
- La valorisation des expériences existantes



Séquence Comment réussir la mobilisation des acteurs économiques ?

Gwendolyne Fouache, DRIEE



La question de la participation est abordée tout au long de l'année dans les différents événements Teddif et notamment dans les Ateliers thématiques où parmi les initiatives présentées (une 12aine par Ateliers) figurent systématiquement des initiatives de participation.

Pour cibler sur la mobilisation des acteurs économiques, le cluster Eaux Milieux Sols était invité à présenter l'accompagnement qu'il propose à certaines collectivités dans la mise en œuvre de leur PCAET.



Le cluster **Eaux Milieux Sols (EMS)**, présenté par Laurent Dechesne, rassemble des entreprises et collectivités autour de la gestion eau milieux sols en milieux urbains et a pour objectif d'animer une filière avec l'ensemble de ses membres sur la question notamment d'adaptation au changement climatique. Pour eux, l'élaboration d'un PCAET peut être l'occasion de rentrer en contact et de mobiliser des entreprises pour la mise en œuvre d'actions du PCAET. C'est également une opportunité pour expérimenter et innover en mettant en place des actions spécifiques.

Illustration avec le cas de l'**EPT Grand Orly Seine Bièvre**, représenté par son chef de projet Plan Climat, Flavien Maroote.

La finalisation du diagnostic, réalisé en interne –en dehors du bilan Carbone a eu lieu en mars 2019. Pour construire la stratégie du PCAET, le territoire a mené une réflexion sur la sollicitation nécessaire des acteurs, des citoyens, des partenaires..., et des acteurs économiques qui sont difficiles à toucher et a souhaité faire appel à des structures externes car il lui semblait nécessaire d'avoir des intermédiaires pour les solliciter. Le cluster, qui dispose d'un réseau d'entreprises jouera ce rôle aux côtés d'autres partenaires comme l'agence de l'énergie du CAUE94.



A noter que le territoire a été lauréat du Contrat de Transition Ecologique, ce qui lui a permis de valoriser l'investissement dans la création de liens avec les entreprises et de pousser la réalisation de projets ambitieux œuvrant à la transition écologique du territoire.

Claire Le Strat de la **Communauté d'Agglomération Paris Saclay** a ensuite présenté l'ensemble de sa démarche de mobilisation des acteurs qui a été sélectionnée pour figurer dans le recueil de cas pratiques franciliens, édition 2019.

Dés fin 2017, année de préfiguration et de mise en place de l'agglomération, le PCAET a été lancé. La volonté locale était d'associer les acteurs du territoire à son élaboration. L'association des habitants s'est faite dès le début lors de la phase dite d'immersion par des visites de terrain dans des lieux emblématiques et enquêtes des usagers (micro trottoirs). Cette réflexion sur le plan climat

s'est faite au moment où émergeaient les démarches de Design Thinking. Cette méthode a été retenue la co-construction de la démarche et des thématiques des ateliers et finalement du plan d'actions (mai 2018).



Le service communication a été fortement mobilisé. Les ateliers ont rassemblé un peu moins de 300 participants au total. 150 actions ont été proposées, 126 retenues. L'assistance à maîtrise d'ouvrage de Design Thinking a coûté 80 000€ TTC, le plan de communication 20 000€ TTC.



A retenir, selon Marion Benoist, **Cerema Département Ville Durable**

- L'importance de la participation citoyenne comme partie intégrante des projets d'aménagement et de développement du territoire, dont la prise en compte est croissante certes mais encore souvent à rappeler.
- Le besoin de partage d'expériences qui peut être de nature à rassurer les acteurs devant s'engager dans des démarches de concertation en référence au recueil sur les cas pratiques en Ile-de-France, qui devrait être renouvelé en 2020
- Un besoin d'outillage et de méthodes de travail à offrir aux territoires pour favoriser l'élaboration de stratégies partagées entre acteurs, avec l'exemple de la boussole de la participation expérimentée sur 2 territoires en ce moment par le Cerema.

Michel Gioria, directeur de **l'Ademe IdF** abonde en ce sens et met en avant 3 éléments de constats

- Il ne faut pas avoir peur du citoyen et l'embarquer notamment sur les énergies citoyennes.
- Il faut réconcilier planification et action pour accélérer le rythme des projets. Les éléments de suivi et d'évaluation peuvent se faire au fil de l'eau. Il faut que l'on touche l'ensemble des collectivités et des services de l'Etat car si la France va globalement dans le bon sens, elle n'y va pas assez vite (il faudrait tripler la vitesse actuelle de réduction de GES).
- Il faut travailler en transversalité et toucher toutes les compétences des collectivités à travers la mobilisation des DGA et la mise en place de budget dédié à la trajectoire carbone des actions déployées par les collectivités. Toutes les lignes budgétaires pourraient passer au crible de l'objectif -2°C.

Il rappelle les propos du GIEC qui considère qu'on aborde le « dernier mandat utile pour l'atténuation » du changement climatique, ensuite on passera à l'adaptation. L'Ademe a d'ailleurs publié un guide à destination des élus intitulé « Demain, mon territoire », une mise de conseils pour les candidats en 20 fiches.





Pour Enrique Portola, directeur du **Service du Développement Durable des Territoires et des Entreprises de la DRIEE**, le dérèglement climatique est aussi une crise de la façon de percevoir les ressources naturelles. Il est impératif de s'orienter vers une planification écologique et démocratique. La participation du public est nécessaire pour une démocratie environnementale, pour changer de modèle économique, mais ne doit pas seulement être de la consultation, mais de la co-construction.

Séquence Forum

Pour cette dernière séquence, les acteurs institutionnels partenaires du réseau teddif étaient présents pour répondre en direct aux sollicitations des collectivités. C'était le cas de l'Ademe IdF, du Cerema IdF, du Conseil régional, de la DRIEE, de l'AREC et de la Banque des territoires.

Enfin, cette séquence a été animé avec brio par François Laugier qui a fait travailler les participants en groupe autour de la **fresque du climat**.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

